

**MERCREDI 25 MARS 2015 : LE CESE SE FELICITE DES ANNONCES DU MINISTRE DE LA VILLE, DE LA  
JEUNESSE ET DES SPORTS LORS DE LA PRESENTATION DE SON AVIS  
« SECURISER LE PARCOURS D'INSERTION DES JEUNES »**

---

*L'avis « Sécuriser le parcours d'insertion des jeunes » a été voté par l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental (CESE) le 25 mars avec 117 votes pour, 0 contre et 42 abstentions.*

*Venu assister à la présentation de l'avis, Patrick Kanner ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, a annoncé à cette occasion la tenue en juin d'un 3<sup>ème</sup> conseil interministériel de la jeunesse, auquel 300 jeunes seront invités et qui sera préparé par l'organisation de quatre rendez-vous dans les territoires. Le CESE se félicite de ces annonces et souligne en particulier que l'un de ces quatre rendez-vous préparatoires sera consacré au sujet de l'accès aux droits sociaux des jeunes.*

*La présence du ministre, mais également de Louis Gallois, François Chérèque, des députés Dominique Potier et Isabelle Attart et de la sénatrice Aline Archimbaud, illustre la forte mobilisation autour de la situation des jeunes, qui a été fixé comme prioritaire par le gouvernement de François Hollande comme l'a rappelé l'avis.*

*Antoine Dulin, rapporteur de l'avis, se réjouit de l'annonce par le ministre de la mise en place d'un conseil d'orientation des politiques jeunesse, qui mettra autour de la table toutes les parties prenantes des politiques jeunesse. Ce conseil d'orientation permettra de travailler les différentes propositions émises par l'avis du CESE afin de sécuriser le parcours d'insertion des jeunes.*

Population peu étudiée et hétérogène, les jeunes français sont de plus en plus nombreux à voir leurs conditions de vie se dégrader : 1 jeune sur 5 vit sous le seuil de pauvreté, 34,1% des 15-29 ans ont un emploi précaire et 699 000 jeunes âgés de moins de 25 ans sont au chômage, phénomène qui touche prioritairement les jeunes les moins qualifiés. 1,9 millions de jeunes de 15-29 ans ne sont ni en emploi, ni en formation en France.

Alerté par l'aggravation de leur situation, le CESE a souhaité dresser le bilan des recommandations qu'il avait formulées dans ses précédents avis sur les droits sociaux des jeunes (2012), l'emploi des jeunes (2012) et le logement autonome des jeunes (2013), et proposer une évaluation des avancées réalisées depuis le lancement du plan Priorité Jeunesse du gouvernement en 2013. Faisant le constat que ce nouvel âge de la vie est marginalisé dans notre système de protection sociale, cet avis est pour le CESE l'occasion de formuler des préconisations visant à sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Cet avis a été rapporté par Antoine Dulin (Groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse) au nom de la section des affaires sociales et de la santé présidée par François Fondard (Groupe Associations familiales).

Les travaux du CESE ont mis en évidence l'hétérogénéité de la jeunesse. A l'instar du reste de la population, les jeunes diffèrent les uns des autres et connaissent, au cours des années qui mènent à l'accès à l'autonomie, des changements de situation, des interruptions, des allers-retours entre l'emploi et la formation, entre le logement familial et le logement autonome, entre l'activité et l'inactivité. Ruptures qui pour certains jeunes sont synonymes de précarité et de successions de « galères ». Aussi le CESE a-t-il choisi d'aborder ses travaux sous l'angle de la « sécurisation de ces parcours », comme cela existe au niveau des parcours professionnels, plus à même de rendre compte des situations des jeunes et de la diversité des statuts.

Malgré les quelques avancées du plan Priorité Jeunesse, le CESE rappelle l'urgence d'adopter une **véritable politique de jeunesse** qui vise à apporter une réponse aux difficultés d'insertion et de protection sociale des jeunes en matière de logement, de santé et de mobilité sociale. Il ne s'agit pas d'une charge supplémentaire mais bien d'un investissement pour permettre à chaque jeune d'avoir confiance en l'avenir. Notre système de protection sociale doit s'adapter et prendre en compte ce nouvel âge de la vie.

## **GARANTIR A CHAQUE JEUNE UN ACCOMPAGNEMENT VERS LA VIE ACTIVE**

Mesure de lutte contre le chômage des jeunes au niveau européen, « **la Garantie jeunes** » a été inscrite en France dans le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en 2013. Elle concerne les jeunes âgés de 18 à 25 ans en situation de grande précarité (sans formation, sans emploi, dont les revenus ne dépassent pas un certain seuil) et propose un accompagnement permettant aux jeunes de construire un projet d'insertion sociale et professionnelle. Après avoir rencontré de nombreux jeunes qui en bénéficient (8 500 en 2014, 50 000 prévus en 2015), le CESE préconise que **cette Garantie Jeunes ne soit plus un dispositif spécifique mais devienne un droit**. La pérennisation de ce dispositif qui a montré son efficacité doit permettre à la fois de répondre à l'ensemble des jeunes qui pourrait en bénéficier et de rationaliser et simplifier le millefeuille des dispositifs d'aide complexes qui se juxtaposent et nuisent au recours aux droits. A titre d'exemple, une mission locale gère aujourd'hui plus de 80 dispositifs d'insertion sociale et professionnelle.

Pour le CESE, assurer aux jeunes un accompagnement de qualité implique que **le contrat jeune majeur devienne un droit pour tous les jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance**. D'autre part, le CESE invite à **ouvrir la prime d'activité, issue de la fusion de la Prime pour l'emploi (PPE) et du RSA activité, aux jeunes qui ont un contrat de travail aux mêmes conditions que les autres publics et sans discrimination, y compris aux étudiants et aux apprentis**.

## **ETENDRE LE CHAMP DE LA PROTECTION SOCIALE INDIVIDUELLE DES JEUNES**

30 % des jeunes déclarent renoncer aux soins pour des raisons financières. Soucieux de garantir un accès aux soins, le CESE préconise **que la stratégie nationale de santé fasse de la « santé des jeunes » une priorité** et recommande de **permettre un accès automatique à la CMU, CMU-C ou à l'ACS, aux jeunes mineurs pris en charge par l'ASE, aux jeunes bénéficiant du Contrat Jeune Majeur et aux jeunes bénéficiant de la garantie jeunes**. Au regard du choc de simplification annoncé par le gouvernement, le CESE rappelle combien il est difficile pour un jeune qui ne bénéficie pas d'accompagnement d'avoir recours à ces différents droits.

En matière de logement, le taux d'effort des jeunes a augmenté de 10 points entre 1984 et 2006 pour les moins de 25 ans contre 1,5 point pour le reste de la population, notamment parce que la revalorisation des aides personnelles au logement n'a pas suivi l'évolution des loyers. Le CESE recommande d'**améliorer l'efficacité des aides au logement** par les moyens suivants : réviser le montant de référence pris pour le calcul de l'Aide personnalisée au logement (APL), maintenir la possibilité de concilier le bénéfice des aides personnelles au logement et le rattachement au foyer fiscal des parents ou encore accroître le nombre de places offertes par les dispositifs d'accueil et d'hébergement d'urgence et en adapter une partie à l'accueil des jeunes. Le CESE recommande, par ailleurs, **d'aller vers la mise en oeuvre de la Garantie universelle des loyers**, qui a été remise en cause par le gouvernement dernièrement.

## **FAVORISER UNE POLITIQUE DE JEUNESSE CONCERTÉE**

Le CESE a souligné le nombre important d'interlocuteurs des politiques de jeunesse et leur non-coordination sur l'ensemble du territoire, à défaut d'une politique publique de jeunesse pensée en interministériel. Alors que le projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale est en discussion au Parlement, le CESE recommande de faire de **la région le chef de file de la coordination des politiques de jeunesse** et de développer une coordination des acteurs territoriaux au niveau des bassins de vie. Notant que quelques avancées ont été faites sur une meilleure participation des jeunes à l'élaboration des politiques publiques, le CESE appelle à poursuivre cet effort tant au niveau national qu'au niveau local pour **assurer une représentation et une participation effectives des jeunes** dans toutes les instances qui peuvent les concerner en prévoyant notamment de renforcer leur présence dans les conseils d'administration des Centres de formation des apprentis (CFA) et des missions locales, ainsi que dans les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER). Devant l'urgence à faire de la priorité Jeunesse une priorité partagée par tous les acteurs, le

CESE recommande l'installation rapide d'un **Conseil d'orientation des politiques jeunesse** impliquant l'ensemble des parties prenantes (partenaires sociaux, organisations de jeunes et de jeunesse, associations familiales, élus) pour animer le débat public sur les politiques de jeunesse et formuler des propositions de réformes.

[Cliquez ici](#) pour retrouver les travaux de la saisine et les interviews de jeunes rencontrés.

**Contacts Presse**

**Victor BOURY** 01 80 50 53 14 / 06 61 34 22 22 [victor.boury@clai2.com](mailto:victor.boury@clai2.com)

**Emilie HUMANN** 01 44 69 54 05 / 07 77 26 24 60 [emilie.humann@clai2.com](mailto:emilie.humann@clai2.com)